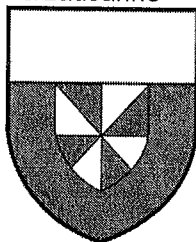


CHESEAUX  
s/Lausanne



Conseil Communal

## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 10 décembre 2019

---

**Président :** HAUERT Stéphane

**Excusés :** BRIGUET Frédéric, CHEVALIER Pierre-Alain, DECOTIGNIE Emma, DESCHAMPS Laurent, FABBRI Alessandro, HEGY Séverine, MAUSLI Rodolphe, PACHE Jacques, ROCHAT Kim, SCHIESS Isabelle, VENTURELLI Claudio

**Absente :** KÄHR Naïcha

### ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 42/2019 « Budget 2020 ».
- 6) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président relève la présence dans le public de MM. Lauris Loat et Eric Gay.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019**

Les modifications suivantes sont demandées :

- **Page 3, au point 6, 2<sup>ème</sup> paragraphe, 3<sup>ème</sup> ligne :**  
« l'amortissement de l'investissement sera de 20 ans et non 10 ans ».
- **Page 3, au point 6, 3<sup>ème</sup> paragraphe, 1<sup>er</sup> ligne :**  
Il s'agit de M. Jean-Paul Bruand et non Jean-Claude, avec toutes nos excuses à l'intéressé.
- **Page 5, pour les décisions :**  
« 7 abstentions au lieu de 7 avis contraires »

**Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

#### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

#### **2) Communications du Président**

Les dates des conseils pour l'année 2020 sont fixées les 10 mars, 12 mai, 23 juin, 6 octobre, 3 novembre et 15 décembre.

Le bureau n'a pas fonctionné depuis le dernier Conseil. Le 6 décembre le Président signale avoir eu un entretien avec le Préfet, M. Serge Terribilini, dans le cadre de son inspection annuelle, suivi d'un repas avec l'ensemble de la Municipalité pour lequel il remercie cette dernière.

#### **3) Communications de la Municipalité**

M. Louis Savary, Syndic, revient sur l'intervention de Mme Viviane Jomini lors du dernier conseil concernant sa demande pour une convention que la Municipalité pourrait discuter, avec les propriétaires du chemin des Chalets, en vue de la réalisation sur ce chemin d'une piste cyclable. La Municipalité a examiné attentivement cette demande et constate cependant, au sujet de la circulation des vélos, que la route Cheseaux/Crissier (RC319), fait partie du réseau secondaire de la stratégie « vélos » régionale et cantonale. Dans ce réseau qui a été développé, le réseau principal qui a été priorisé par le Canton est la route qui passe au devant du Stand de Vernand (448) et la route qui traverse Romanel et qui arrive à Cheseaux (401) au niveau du giratoire de Bel-Air. Il est également bon de relever sur cette RC 319 que depuis le giratoire du Timonet à Crissier et jusqu'au giratoire du Châtelard à Cheseaux une bande cyclable est dessinée sur la chaussée montante. La Municipalité pense que cette bande cyclable pourrait être prolongée jusqu'à l'entrée de Cheseaux ; cependant l'obstacle principal à franchir pour les cyclistes est bien la traversée du giratoire de Mon-Repos. La Municipalité est bien consciente que l'itinéraire pour un cycliste devrait être le plus court possible et se dérouler en site propre et sur une route à faible trafic. La détermination de cet itinéraire entre Cheseaux et Crisser demande l'étude de variantes incluant une analyse des coûts et bénéfices et ceci en coordination avec le Canton. Il est estimé que la négociation d'une convention avec les propriétaires du chemin des Chalets pour la construction d'une piste cyclable n'est actuellement pas utile ; en effet, avec la construction de la paroi antibruit, le statut de ce chemin ne va pas changer ; il reste un chemin privé non éclairé et son utilisation par les cyclistes demande une réinsertion dans le trafic à l'autre extrémité du chemin ; d'autre part, les négociations pourraient se faire si nécessaire le moment venu, c'est à dire ultérieurement. La Municipalité préconise pour les cyclistes l'utilisation du parcours alternatif qui, à partir du giratoire du Châtelard, passe par le chemin Sous-le-Mont et entre dans le village par les chemins de Sorécot ou de Saugettaz, cet itinéraire est certes plus long, mais plus sûr. Il évite entre autres le giratoire de Mon Repos et il est favorable pour les utilisateurs qui habitent à l'est du village ; il permet de rallier Boussens et Sullens de manière beaucoup plus directe. Cet itinéraire est aujourd'hui peu utilisé, ceci notamment par le fait qu'il n'est pas signalé ; cette situation devrait être améliorée prochainement par la mise en place du jalonnement des itinéraires vélos dans le cadre d'une campagne pilotée par le Canton en collaboration avec les communes.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que le projet de construction de Derrière-la-Ville VI arrive à bout touchant, les plans sont prêts et une mise à l'enquête est prévue d'ici la mi-janvier 2020.

M. Etienne Fleury, Municipal, informe l'assemblée que Mme Caroline Caulet-Cellery, qui est employée à 70 % au service de l'urbanisme et de la police des constructions, a donné sa démission à fin novembre dernier pour fin février 2020 en bons termes. Le processus de recrutement est en cours. Mme Caroline Caulet-Cellery rejoindra le Canton en mars de l'année prochaine.

#### 4) Informations régionales

La parole n'est pas demandée.

#### 5) Préavis 42/2019 « Budget 2020 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le budget de fonctionnement qui se termine avec des dépenses pour CHF 19'757'700.00, des revenus de CHF 19'740'850.00, soit un excédent de charges de CHF 16'850.00 et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion titre par titre.

M. Louis Savary, Syndic, précise que le budget de fonctionnement 2020 présente un excédent de charges de CHF 16'850.00. Il est basé sur un faible accroissement de population, soit sur 4'360 habitants. Il apporte les éléments suivants :

- Les recettes ont été estimées de manière prudente sur la base des données d'août 2019, auxquelles ont été appliquées les recommandations de calcul fournies par l'Etat. Cela conduit à inscrire au budget 2020, pour les impôts dépendant du taux d'imposition, les montants du budget 2019 diminués de la différence entre le taux de 74.5 % et le nouveau taux de 73 %, soit environ 2%, ce qui correspond à une diminution de recettes de CHF 260'000.00. La participation à l'imposition des travailleurs frontaliers est identique au budget 2019. Il faut noter au compte 211.4510 le montant de CHF 180'000.00 versé par l'Etat au titre de compensation des pertes de recettes sur les personnes morales dues à l'introduction de la RIE III.
- Les charges de fonctionnement sont en très légère augmentation (1.18%) par rapport au budget 2019. Cependant, si l'on considère les charges de fonctionnement épurées, c'est-à-dire sans les amortissements, les attributions aux réserves et les imputations internes, les charges du budget 2020 sont légèrement inférieures de 1.2 % au budget 2019 et supérieures de 1 % aux comptes 2018. A noter, au niveau des charges,
  - une augmentation des coûts de personnel due à la mise en vigueur du nouveau règlement du personnel ainsi qu'à la mise au budget d'un demi-poste supplémentaire pour le service de police administrative,
  - le financement de travaux d'entretien, pilotés par la Ville de Lausanne, sur la canalisation d'égoûts intercommunale qui longe le cours de la Mèbre en direction de la STEP de Vidy à hauteur de CHF 300'000.00,

et en diminution de charges, la suppression des frais d'aide et de soins à domicile ainsi qu'une diminution du budget des coûts de l'accueil de jour des enfants.

- Les charges péréquatives – péréquation entre les communes, facture sociale et réforme policière – ont été calculées sur la base des recettes fiscales prévues au budget 2020 et non sur les acomptes donnés par l'Etat qui se fondent sur les résultats 2018. L'estimation ainsi obtenue montre que la commune devrait s'acquitter, toutes choses étant égales par ailleurs, d'un montant inférieur d'environ CHF 11'000.00 au montant estimé dans le budget 2019.
- La valeur du point d'impôt qui conditionne en grande partie les montants de la péréquation est estimée à CHF 152'192.00. Celle du point d'impôt par habitant est de CHF 34.91, et devrait être inférieure à la moyenne cantonale.
- La marge d'autofinancement est d'environ 1.6 million. Elle ne permettra pas de couvrir le montant des dépenses d'investissement planifiées pour 2020 (3.2 millions). Cependant, les liquidités actuelles devraient couvrir ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt.

En conclusion, M. Louis Savary, Syndic, relève qu'il n'était pas évident, au mois de juillet, début de l'élaboration du budget, d'obtenir un résultat équilibré. Il fallait intégrer la baisse des recettes des personnes morales introduite en 2019, évaluer les conséquences d'une baisse du taux d'imposition de 1.5 point, tenir compte de l'impact du nouveau règlement du personnel et de la mise au budget d'un demi-poste à la police.

Une fois n'est pas coutume, ce sont des mesures cantonales qui permettent cet équilibre : suppression de la contribution aux frais d'aide et de soins à domicile, compensation de la RIE III de CHF 180'000.00 et stabilité des coûts de la péréquation pour la commune. Ce n'est pas que les coûts de la facture sociale n'augmentent pas, c'est qu'ils sont répartis autrement entre les communes, et on voit ici l'effet de la suppression du point d'impôt écrêté pour la répartition de la facture sociale, qui charge plus fortement les communes à forte capacité contributive. Un strict contrôle des dépenses et des investissements est maintenu.

Ce résultat est encore entouré d'incertitude, tant au sujet des dépenses reportées par le Canton, de la péréquation intercommunale, ou d'éventuelles recettes conjoncturelles non prévues au budget. Faute de mieux, la Municipalité serait heureuse que le Conseil apporte son soutien au budget 2020 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion titre par titre.

La parole n'étant pas demandée, M. Stéphane Hauert, Président, ouvre la discussion finale.

M. Jean-Luc Matthey relève que, comme chacun le sait, le budget est un art difficile pour ne pas dire périlleux. Dans l'ancien temps on évaluait le vol des oiseaux, les viscères des animaux pour prédire l'avenir. L'horoscope, de nos jours, occupe toujours une place importante dans les journaux et magazines. Et dans le monde des finances il y a ce fameux budget. M. Jean-Luc Matthey précise ne pas mettre en cause cet exercice ; le budget présenté par la Municipalité est cohérent. Ce qui l'interpelle c'est le résultat proche de la parité. Ces CHF 16'850.00 de perte représentent le 0.043 % des charges et revenus ou pour être plus explicite 43 centimes sur CHF 1'000.00 engagés. A ce stade, la question qu'il se pose est : quel message se cache derrière ce déficit de CHF 16'850.00 ? Car il n'aurait pas été difficile, tout en restant hyperréaliste, d'inverser le résultat et d'obtenir un budget bénéficiaire de même montant. La Municipalité aurait même pu se montrer facétieuse en présentant un budget équilibré au centime près : pas de perte, pas de bénéfice, une équivalence parfaite. Dès lors, M. Jean-Luc Matthey soupçonne que le catastrophisme ambiant engendré par le réchauffement climatique ait interagi inconsciemment pour présenter un budget dans l'air du temps, c'est-à-dire un brin pessimiste. Après des années de vaches grasses vont succéder celles des vaches maigres, voilà ce que l'on veut nous dire. En cette période de fêtes et de son message d'espérance, un budget un brin plus ambitieux, sans enlever une once de crédibilité à leurs auteurs, n'aurait pas dépareillé en la circonstance. Mais il faut rester optimistes. C'est la raison pour laquelle M. Jean-Luc Matthey demande d'accepter ce budget même avec le risque que le résultat final ne soit pas atteint et que l'on doive enregistrer un exercice 2020 bénéficiaire.

M. Louis Savary, Syndic, remercie M. Jean-Luc Matthey pour son intervention et signale que le choix a été fait de laisser ce montant, ceci sans message particulier ; il préfère dire que notre commune est légèrement déficitaire que bénéficiaire, ceci notamment en vue des négociations dans le cadre de la péréquation, ce qui permet à la commune de rester en dessous de la moyenne cantonale.

▪ **Le préavis 42/2019 est accepté à l'unanimité avec une abstention.**

## **6) Divers et propositions individuelles**

M. Gianni Arico intervient concernant les récentes modifications de l'éclairage et plus précisément au chemin Sous le Mont pour les maisons no 3 à 38 ; l'éclairage est éblouissant et très dérangement. Des actions ont déjà été faites par des propriétaires au service concerné. Une diminution de l'intensité ne reste pas suffisante, il faudrait installer un cache autour d'une largeur de 13 centimètres pour empêcher les éblouissements.

Mme Martine Lob, Municipale, confirme que plusieurs plaintes ont effectivement été reçues et des recherches sont actuellement en cours. Le technicien va passer la semaine prochaine pour faire des modifications et si cela ne jouait pas, la solution d'éteindre ces éclairages complètement serait envisagée.

M. Basile Monnier relève que les bus s'arrêtent au milieu du village ; cela ne pourrait-il pas être ailleurs ?

M. Louis Savary, Syndic, tient à préciser que ces arrêts de bus au milieu du village sont un peu sauvages. Ce service de bus, à partir du 15 décembre, va être largement diminué, notamment le service de nuit ; la journée, la ligne qui s'arrête au milieu du village va être supprimée. La technique du LEB ne permet pas encore d'assumer le quart d'heure entre Cheseaux et Echallens. Il n'y a pas de délai pour la fin de ce service de bus ; mais cela sera le plus rapidement possible.

M. Hanspeter Guggenbühl précise que l'année 2019 était l'année de la mobilité douce au PALM, mais à Cheseaux rien ne s'est passé. L'intervention de Mme Viviane Jomini, qui voulait une piste cyclable vers la rue de Genève et sa propre intervention pour un changement et une amélioration de la sécurité pour la voie cyclable 22 n'ont pas été suivies. Tous ces projets ont été balayés par la Municipalité. Alors surprise, dans le village apparaissent des panneaux pour les vélos. Est-ce que notre village veut quand même faire un geste pour améliorer la mobilité douce ? Mais grande déception, si vous suivez ces panneaux, ils vous amènent directement sur le carrefour de la route de Genève devant le Pub.

M. Hanspeter Guggenbühl estime que ce carrefour est très dangereux par manque de visibilité et il y a beaucoup de trafic. Il n'est pas du tout adapté pour les cyclistes. Est-ce que la Municipalité trouve qu'il y a trop de cyclistes dans le village ? C'est une bonne manière pour en éliminer. Si le Canton interdit le passage des vélos vers les arrêts de bus devant le Pub, il faut trouver une solution adaptée et sécurisée pour les cyclistes. Pour conclure, M. Hanspeter Guggenbühl propose que la signalisation dirige la mobilité douce sur le chemin privé du LEB derrière l'ancienne cure pour aller directement à la gare.

La Municipalité en prend note.

M. Bruno Cantin signale qu'une de ses connaissances a été amendée par une auxiliaire de notre policier sur une place de parc ; il y a peu de monde qui connaisse l'existence de ces places. Combien de personnes sont engagées ?

Mme Martine Lob, Municipale, indique qu'aucun engagement d'auxiliaire n'a été fait. La seule personne en dehors d'Antoine qui peut verbaliser est Mme Jacqueline Dieperink, Municipale.

M. Walter Lanz rappelle qu'avec le PPA du Grand Pré, il était prévu de construire un cheminement entre Mon-Repos et le Grand-Pré. Quelle est l'intention de la Municipalité sur ce chemin qui pourrait servir également pour les vélos.

M. Etienne Fleury, Municipal, répond que c'est un chemin qui va gentiment se faire lors du développement du plan de quartier ; il va probablement se réaliser ces deux prochaines années.

M. Jean-Luc Matthey rappelle que par la création d'une zone 20 à travers le village, le but recherché par la Municipalité était de diminuer le trafic pendulaire et de rendre le centre de Cheseaux plus convivial, partant du principe que les piétons étaient prioritaires. C'est pourquoi il ne comprend pas pour quelle raison cette même Municipalité s'obstine à empiéter sur le domaine piétonnier en favorisant la sacro-sainte bagnole à l'intérieur de cette fameuse zone 20. Il en veut pour preuve la création de deux places de parc juste devant la pharmacie. Il peut à la rigueur admettre la création d'une place de parc pour les personnes à mobilité réduite pour permettre à ces personnes de raccourcir leur chemin, mais par contre, créer une nouvelle place de parc juste à côté est peu judicieuse alors qu'il y a, vingt mètres plus loin, trois places de parc d'une durée de deux heures à côté de l'église, sans parler des autres places devant la Raiffeisen, les boucheries Grandjean et Codu, ainsi que la boulangerie. Et comble de mauvais goût, ces deux places sont entourées de barrières métalliques, comme lors d'une manifestation, pour bien montrer aux piétons que l'endroit leur est banni. C'est pourquoi M. Jean-Luc Matthey demande instamment à la Municipalité de reconsidérer la question, à l'aune d'une politique favorisant les lieux de rencontre au centre de Cheseaux, en supprimant carrément cette place inconvenante. Concernant la place pour les personnes à mobilité réduite, il faudrait l'orienter face à la pharmacie et non longitudinalement comme maintenant, car cela nécessite de l'automobiliste plusieurs manœuvres pour s'en dégager, au risque de renverser un piéton, décidément de plus en plus malvenu.

M. Louis Savary, Syndic, précise que le sujet des places de parc est difficile, les commerçants en veulent un maximum et les habitants veulent faire les courses en marchant le moins possible. Pour la pharmacie, ces places sont nécessaires, car il y a des clients qui ont de la peine à se déplacer. Les barrières métalliques sont provisoires et vont être enlevées.

Mme Evi Kassimidis relève que dans le quotidien 24 Heures de la semaine dernière, Cheseaux a été honoré, grâce au Judo Club du village qui a gagné le privilège de jouer en ligue nationale A, ce qui fait maintenant deux clubs pour le village. Elle souhaite proposer que le Judo Club soit honoré avec le mérite sportif. De plus, elle demande également que l'acoustique de la salle soit contrôlée et améliorée si nécessaire.

La Municipalité prend note.

Mme Martine Furrer revient sur le sujet de l'éclairage et soutient l'intervention de M. Gianni Arico et précise qu'elle trouve limite la réponse de Mme Martine Lob, Municipale, d'éteindre si les réglages n'aboutissent pas.

M. Louis Savary, Syndic, relève que l'éclairage diminue de 75 % durant la nuit et la luminosité à 100 % n'est que sur une courte période. Ces niveaux peuvent être modifiés. Le réglage d'usine est celui en place actuellement, un réglage peut être fait sur chaque luminaire, cela va prendre du temps et des solutions vont pouvoir être trouvées.

M. Emile Joyet confirme le fait que des contraventions sont faites au village par Securitas, car plusieurs personnes ont été amendées devant chez lui.

M. Emile Joyet informe l'assemblée que demain à Chexbres aura lieu une conférence sur l'électrosmog et la 5G animée par M. Olivier Bodenmann ; il tient la documentation à disposition pour les personnes intéressées. M. Emile Joyet relève que si le Conseil fédéral ne prend pas position concernant la 5G, c'est tout simplement parce que c'est une affaire militaire, stratégique pour la défense générale de l'Europe. Nous allons devoir la subir et il ne veut pas que cela soit au centre du village. Ce groupement va faire parler de lui. Ce n'est pas une action contre le collège, mais contre la 5G très néfaste pour la santé de tous nos citoyens. Dans tous les pays étrangers, que cela soit pour les pesticides et autres, au fil des ans, des effets néfastes sont découverts. Si nous ne faisons rien nos enfants vont le payer dans 10, 15 ou 20 ans.

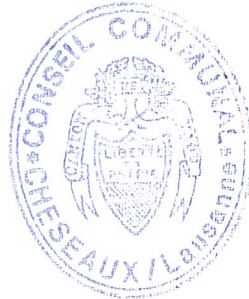
Mme Catherine Prudhomme signale que cela fait deux fois sur une année qu'à la route de Morrens elle frôle personnellement l'accident. Elle était cachée par une fourgonnette et a dû s'avancer sur la deuxième bande jaune pour voir les voitures ; la première fois, la personne n'avait pas dégagé son pare-brise, la deuxième fois il pleuvait et elle a fini la main sur le capot de la voiture.

M. Louis Savary, Syndic, souhaite de belles fêtes de fin d'année et remercie l'assemblée pour le travail effectué durant l'année.

Stéphane Hauert



Président du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.30  
Cheseaux, le 14 décembre 2019

Prochaines séances :

10 mars 2020  
12 mai 2020  
23 juin 2020  
6 octobre 2020  
3 novembre 2020  
15 décembre 2020